

Le microcrédit contre la crise

Articles

Le 17 janvier 2011 |

Endettez-vous ! Quoi ? En ces temps de crise, s'endetter ? N'y a-t-il pas assez de pauvres et de surendettés ? C'est de la folie ! Non, endettez-vous mais avec sagesse, modération et surtout pour de bonnes raisons. C'est ce que propose le microcrédit. En Belgique, 2 sociétés, le Crédal et Hefboom, ont 95% du marché du microcrédit. Crédal et Hefboom ont publié leurs chiffres pour les 9 premiers mois de l'année 2010.



Photo : Belga

Le microcrédit ou le très petit crédit n'est pas un crédit comme les autres. Les sociétés financières qui accordent ces crédits ne sont pas non plus des sociétés financières comme les autres. On les appelle sociétés de financement alternatif. Elles prêtent de l'argent bien sûr mais pas pour n'importe quoi et pas à n'importe qui. C'est une forme de solidarité qui passe par le crédit accordé à des personnes qui en ont besoin. Plutôt que de placer leur argent dans une banque commerciale classique, des personnes placent leur argent dans des sociétés financières qui veulent aider à la cohésion sociale. Cet argent est prêté à des organisations d'économie sociale, à des personnes qui veulent créer leur emploi par une activité, à des personnes qui sont dans le besoin. En Belgique, il y a 2 grandes sociétés de microcrédit. En Wallonie et à Bruxelles, C'est le Crédal. En Flandre, c'est la société Hefboom.

Chiffres en hausse

Les sociétés coopératives Crédal et Hefboom ont sorti leurs chiffres pour les 9 premiers mois de l'année 2010. Et en Belgique, le microcrédit a augmenté en 2010 comme d'ailleurs en 2009. Crédal et Hefboom ont accordé 82 « microcrédits professionnels ». Ces

microcrédits sont des prêts qui permettent à des personnes de créer leur propre emploi, de créer leur TPE, très petite entreprise. Le prêt est de maximum 12 500 euros à un taux d'intérêt avantageux (5%). La personne qui demande le prêt ne doit pas avoir de garantie financière. Evidemment, les sociétés Crédal et Hefboom examinent sérieusement le projet avant de prêter l'argent. 82 prêts ont été accordés pour les 9 premiers mois de 2010 sur 860 demandes au départ. Les activités et les emplois créés le sont principalement dans les secteurs de la construction, de l'horeca (hôtels/restaurants/café) et des services en général. Les très petits entrepreneurs qui ont obtenu ce crédit ont une moyenne d'âge de 36 ans et 40% sont des femmes.

Pas seulement pour les entrepreneurs

Le microcrédit ne s'adresse pas seulement aux « entrepreneurs ». Une personne qui veut acheter une voiture d'occasion, un ordinateur, une machine à laver ou une paire de lunettes peut aussi utiliser le microcrédit. C'est le « crédit social accompagné ». Autrement dit, il faut que ces personnes n'aient pas beaucoup de revenus. Il faut aussi que le prêt soit demandé pour acheter quelque chose de nécessaire au quotidien et qu'il améliore le bien-être de la personne. Par exemple, des lunettes ou des soins dentaires qui sont nécessaires et qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Par exemple encore : un meilleur chauffage ou une salle de bain, des cours pour avoir le permis de conduire, une voiture indispensable pour aller au boulot, etc. Le montant du crédit social accompagné va de 500 à 10 000 euros. Le prêt est à 5% d'intérêt et la durée de remboursement est de maximum 48 mois.

Dans la région de Bruxelles-Capitale, le micro crédit marche aussi pour les « prêts verts ». Le « prêt vert social » est de 20 000 euros à taux zéro %, donc sans intérêts. Ce prêt permet à des particuliers à petits revenus de faire des travaux pour consommer moins d'énergie dans leur logement.

En Wallonie et à Bruxelles

Sur les neuf premiers mois de 2010, Crédal a reçu, au total, 629 demandes de microcrédit professionnel. Et 1719 demandes d'autres crédits : crédits sociaux accompagnés et prêts verts. Sur ces demandes, le Crédal a accordé 60 microcrédits professionnels et 365 crédits sociaux et prêts verts. Le Crédal vérifie d'abord que les personnes entrent bien dans les conditions de prêt « microcrédit ». Ensuite, les dossiers sont examinés dans le détail. Pour les neuf premiers mois de l'année 2010, le Crédal a accepté 70% des dossiers « microcrédit professionnel » examinés. Il en avait accepté 56% en 2009. Cela montre que les projets présentés en 2010 étaient de meilleure qualité qu'en 2009.

Bien compris, le microcrédit est une possibilité d'améliorer son quotidien, son bien-être et même de rebondir en créant son emploi. Une manière de lutter contre la crise.

Thierry Verhoeven

Liens

Le Crédal : <http://www.credal.be/>

http://www.credal.be/credal_voeux2011.htm

Hefboom : <http://www.hefboom.be/>

le crédit social accompagné :

http://www.credal.be/index.php?option=com_content&task=view&id=49&Itemid=62

A lire sur notre site : « Prêteur d'espoir »

http://cours.funoc.be/essentiel/article/article.php?id_art=498

© Journalessentiel